

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

PROJET D'ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/17-2017/ CNT

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE D'APPORTER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE) DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE (MEE), DANS LE CADRE DU PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES AU GABON

La politique générale du Gouvernement gabonais est actuellement basée sur un document d'orientation dénommé "Plan Stratégique Gabon Emergent" (PSGE). En matière de lutte contre la pauvreté, les actions du Gouvernement s'appuient également sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).
vreté (DSCR).

Conformément à ces documents, le gouvernement s'est assigné une double objectifs en matière d'énergie et d'hydraulique : l'atteinte d'un taux globale d'électrification rurale de 80% à l'horizon 2025 contre 15% actuellement ; et un accès aux infrastructures d'hydrauliques villageoises à hauteur de 80% d'ici 2025 contre 39% actuellement.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a mis en place le projet « **Accès aux Services de Base en Milieu rural et Renforcement de Capacités** » développé avec l'appui de la Banque mondiale.

Ce Projet sera exécuté par une cellule mise en place spécialement à cet effet, le CNTIPPEE, avec des ressources humaines et financières qui lui seront spécifiquement dédiées.

Pour le renforcement des capacités institutionnelles, il est prévu une assistance technique à la Direction Générale de l'Energie.

I. MISSIONS DU CONSULTANT

Le Consultant électricien travaillera sous la supervision du Directeur Général de l'Energie (DGE) ou de toute autre personne mandatée par ce dernier. Il aura pour mission principale d'accompagner la DGE dans la conduite de ses activités, qui sont :

- soutenir la DGE dans ses délibérations stratégiques sur les questions réglementaires et de gouvernance dans le secteur électrique
- d'élaborer les textes législatifs et réglementaires du secteur et de veiller à leur exécution;
- d'élaborer les politiques sectorielles ;
- d'effectuer l'inventaire des potentialités nationales ;
- d'établir des prévisions de consommation ;
- d'adapter les ouvrages de production, de transport et de distribution à la demande ;
- d'étudier et de réaliser des échanges internationaux ;
- de coordonner, dans le domaine de sa compétence, la participation de l'Etat aux différentes instances nationales, régionales ou internationales ;
- de négocier et de suivre l'exécution des contrats, conventions ou accords liant l'Etat aux sociétés exerçant dans les secteurs eau et électricité ;
- d'établir des bilans énergétiques;
- de promouvoir les énergies nouvelles ;
- de contribuer à la préservation de l'environnement, du climat et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre par la promotion des énergies propres ;
- de se prononcer sur toutes questions de stratégie ayant trait à la production, à l'importation ou à la commercialisation des produits énergétiques ;
- de former le personnel de la DGE sur des aspects stratégiques, réglementaires, de planification et techniques pertinentes au secteur

D'une façon générale, le candidat assurera toutes tâches correspondant à ses compétences qui pourraient lui être confiées par la DGE.

II Profil du Consultant Individuel

Le candidat doit :

- avoir un diplôme supérieur en Ingénierie dans une spécialité lié à l'énergie électrique, (minimum Bac + 5) ;
- disposer d'une expérience professionnelle minimale de 20 ans dans le domaine de l'énergie électrique. Une Expérience dans des concessions électriques et la ré-

gulation est un atout ;

- avoir une expérience en matière d'électrification rurale et des connaissances en matière d'énergies nouvelles et renouvelables.

La langue de travail est le Français.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Lettre de candidature ;

- CV certifié par le candidat, daté et signé (Présentation du candidat domaine d'expertise, Expérience générale du candidat durant les dernières années ; Références récentes et pertinence en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations) ;

- Des photocopies légalisées des diplômes et Certificat de Travail, les originaux seront présentés lors de l'interview ;

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant Individuel sera retenu et consulté à partir de la méthode de sélection de Consultants Individuels (CI) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011 révisées en 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon** ou par téléphone au n° (+241) 02 74 40 29 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : tippeegabon@cntippee.org et ange.mavoungou@yahoo.fr

Les plis porteront la mention suivante **«RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE D'APPORTER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE) DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE (MEE), DANS LE CADRE DU PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES AU GABON».**

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Haut de Gué-Gué- , Impasse André MBA OBAME (avant le Lycée AWASSI,

Villa N°117)

B.P. : 22 Libreville - GABON

E-mail : tippeegabon@cntippee.org ou amouvoungou@cntippee.org

Tel : 241 02 74 40 29 / +241 05 19 04 03 et doivent parvenir au plus tard le 06 octobre 2017 à 12h00 (heure locale GMT + 1).